

Les auto-entrepreneur·e·s veulent des mesures pour ne pas être les oublié·e·s de la relance

Les auto-entrepreneur·e·s ont dévoilé vendredi un ensemble de mesures censées soutenir les indépendant·e·s mis·es en difficulté par la crise et favoriser l'auto entrepreneuriat.

Les travailleuses et travailleurs indépendants ont encore besoin d'être « protégés » pour éviter « l'effondrement » de leur nombre du fait de la crise, et dans le même temps le travail indépendant peut être « *une chance de rebond social* », a estimé l'Union des auto-entrepreneurs (UAE) dans un communiqué.

Pour les protéger dans les mois qui viennent, l'UAE demande notamment la prolongation du fonds de solidarité de façon dégressive afin de compenser l'impossibilité pour beaucoup de reprendre une activité pleine et entière. Le fonds de solidarité, instauré par le gouvernement au moment du confinement, est une aide forfaitaire d'au moins 1 500 euros par mois versée aux petites entreprises et aux indépendants à certaines conditions de perte d'activité.

À lire aussi

Wemind lance un fonds de solidarité de 200 000 euros pour

les freelances touchés par la crise

De même, l'UAE réclame une réforme de l'aide à la création d'entreprises (Acre) pour aider les demandeurs d'emplois actuels ou à venir, ainsi que les jeunes, à créer leur propre activité. Par ailleurs, la crise peut être l'occasion de corriger « *certaines lacunes* » du statut d'auto-entrepreneur, en particulier « *dans son environnement juridique et social* », souligne l'UAE, évoquant notamment une évolution du droit du travail pour les travailleurs des plateformes « *sans remettre en cause le principe de leur indépendance* ». Enfin, elle propose d'assouplir l'accès à l'assurance chômage en cas d'échec de l'activité.

Article écrit par AFP